

BIBLIOTHÈQUE JEAN-MARIE DEROUIN
CONTRAT DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL ET INFORMATIQUE

Il est convenu entre :

Nom : _____ DA : _____

Téléphone : (_____) _____

Et

Le Cégep Beauce-Appalaches

Représenté par : _____

OBJET DE L'EMPRUNT :

No. d'identification du Cégep Beauce-Appalaches (CBA) :

Aucune batterie Batteries Nb. : _____ Carton blanc

Date du prêt : _____ Heure : _____

Date de retour : _____ Heure : _____

L'emprunteur reconnaît avoir lu et accepté les clauses inscrites au verso de ce contrat.

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____^e jour de _____ 20_____.

Requérant

Représentant du CBA

Note : Les deux parties devront obligatoirement signer au retour de l'équipement (au verso)

CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT

L'emprunteur s'engage à :

- 1) Remettre l'équipement emprunté dans l'état qu'il était lors de l'emprunt;
- 2) Payer les frais de réparation ou de nettoyage pour des dommages autres que l'usage normal;
- 3) Assumer les frais de remplacement de l'équipement emprunté en cas de perte, de vol ou de disparition de l'équipement;
- 4) Respecter tous les articles du Règlement relatif à la protection et la sécurité des personnes et des biens du Cégep Beauce-Appalaches.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVEC L'ÉQUIPEMENT

- Ne pas exposer l'équipement emprunté à des changements subits de température (ex. : grands froids ou grandes chaleurs dans l'auto).
- Manipuler l'équipement avec soin. Toujours le débrancher et le remettre dans son étui.

RETOUR DE L'ÉQUIPEMENT

Le représentant du CBA atteste que l'équipement est rapporté dans un état :

satisfaisant

ou

non satisfaisant (des frais sont applicables)

Remarque :

Les parties ont signé ce _____^e jour de _____ 20_____.

Requérant

Représentant du CBA